

LE MÉDECIN DU TRAVAIL « ASSISTANT(E) SOCIAL(E) »

- Informe les salariés sur la Maladie Professionnelle, l'invalidité, les retraites, ...
- Informe les employeurs sur les procédures de licenciement pour inaptitude médicale, sur les addictions, ...
- Oriente vers les organismes extérieurs adaptés
- Echange avec les organismes sociaux